

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 4 mars 2013 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, président,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, maire de Saudron,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- Mme Edith MEYER, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- Mme Irène BEAUCOURT , représentant M. FERAT, ASN,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA.

Etaient excusés :

- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Christian DUBOIS, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- Mme Colette FONTAINE, commune de Gillaumé,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Martine HURAUT, représentant M. BAILLET, ANDRA,
- Mlle Nicole FRANÇOIS, représentant Madame la Préfète de la Meuse.

Etaient invités :

- Mme Régine MILLARAKIS, Meuse Nature Environnement,
- M. Christophe PETITJEAN, commissaire aux comptes.

1) Approbation du PV du CA du 12 novembre 2012

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 novembre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Rapport d'activités et arrêté des comptes 2012

M. CANOVA retrace les activités du CLIS en 2012, mettant en avant deux initiatives importantes : le débat sur la sûreté entre MM. BOISSIER et THUILLIER, le 24 septembre (retransmis en direct sur internet), et la mise en œuvre de la réalisation du film documentaire sur le projet de stockage. Il souligne également les bons chiffres de fréquentation du site internet du CLIS : 150 visites par jour depuis septembre 2012.

M. OLLIVIER présente l'arrêté des comptes 2012, qui fait apparaître un montant des charges de 318 249 € (sachant que les acomptes versés pour la réalisation du film documentaire, soit 47 756 € représentant les 2/3 du coût de la prestation, sont inscrits en investissements) pour une dotation annuelle de 282 000 €. Les principaux postes sont les salaires et charges (134 364 €), les publications (43 808 €), les voyages et déplacements (44 559 €), et les loyers (21 260 €). Au final, le résultat de l'exercice est, comme en 2011, en déficit (- 36 852 €), mais le report pour 2013, compte-tenu des reliquats antérieurs, est de 136 000 € (non compris la subvention 2012 de 47 000 € d'AREVA, versée en janvier 2013).

Les membres du CA approuvent l'arrêté des comptes 2012 à l'unanimité moins une abstention (Mme FRANÇOIS précise qu'elle s'abstient non par défiance, mais car elle doute de l'utilité du CLIS).

3) Programme d'activités 2013 et projet de budget correspondant

M. CANOVA donne les grandes lignes des activités du CLIS en 2013, avec notamment la finalisation du film documentaire (pour mai au plus tard) et la participation au débat public (cf questions diverses).

Mme FRANÇOIS demande si le CLIS compte revenir cette année sur la question de la géothermie. Pour M. CANOVA, il y a deux aspects distincts : d'une part les questions techniques relatives au forage profond posées par M. GODINOT lors de l'AG de février (présence de boue et débit de la pompe), d'autre part la question plus générale de l'existence ou non d'une ressource géothermique « exceptionnelle » dans la région de Bure (sur ce point, les opinions divergent, de l'absence de ressource à l'existence d'une

ressource exploitable éventuellement à long terme, en passant par l'existence d'une ressource potentielle mais inexploitable en raison notamment des problèmes de réinjection).

Le CA décide de contacter des experts-foreurs pour obtenir une réponse sur les questions techniques, et de faire intervenir dans un premier temps le BRGM pour avoir une idée exacte du potentiel géothermique régional en profondeur (et notamment l'évolution des données depuis les années 70).

M. COUDRY propose par ailleurs les visites du nouveau centre technique de l'ANDRA à Saint-Dizier (étude des scellements) et du site AREVA à Chalon sur Saône (fabrication des composants des réacteurs, tels que les générateurs de vapeur). Pour les déplacements à l'étranger, à défaut de se rendre au Japon, M. THERIN suggère d'auditionner des représentants de l'IRSN sur la situation à Fukushima.

Concernant le budget prévisionnel 2013, M. OLLIVIER indique que la subvention de l'Etat augmente, passant de 141 000 € à 148 050 €. Les subventions d'EDF, AREVA et CEA augmentent automatiquement (de 47 000 € à 49 350 €). La dotation annuelle se monte donc à 296 100 €. Il sera demandé au ministère si cette augmentation est un début de réponse positive à la demande de financement complémentaire faite par le CLIS en 2012. La ventilation du reliquat 2012 en tant que de besoin alimenter la ligne dédiée aux expertises.

M. PETITJEAN précise que le film documentaire étant inscrit en immobilisation (car utilisable sur plusieurs années), il sera nécessaire de déterminer en 2014 la durée sur laquelle il sera amorti (jusqu'à la date d'autorisation ou non de la construction du stockage). Par ailleurs, à partir de cette année, en application de la nouvelle loi fiscale, la puissance fiscale prise en compte pour le remboursement des frais de déplacement est plafonnée à 7 (au lieu de 13).

4) Projet de film documentaire

M. JAQUET rappelle que l'équipe de tournage était présente à Bure/Saudron du 20 au 22 février, pour des prises de vue extérieures et dans le laboratoire souterrain, et une rencontre filmée avec une dizaine de membres du CLIS. Le projet de scénario modifié suite à la réunion de la commission « Communication » en janvier est remis en séance. Il peut encore faire l'objet d'ajouts, corrections ou précisions, notamment concernant les personnes qui seront interviewées.

Mme FRANÇOIS fait part de ses réticences quant à ce projet qui envisage de raconter une histoire (d'après le scénario) et n'est donc pas le reflet de la réalité. Elle s'étonne d'être citée parmi les personnes qui pourraient être interviewées. Pour M. CORRIER, il s'agit bien d'un film sur le projet de stockage commandé par le CLIS à destination du grand public et non d'un reportage factuel. MM. COUDRY et THERIN confirment que l'objectif est

de présenter les enjeux du projet et de faire entendre tous les points de vue qui s'expriment, pour donner à chacun la possibilité de se faire sa propre opinion.

5) Questions diverses

- M. CANOVA revient sur le débat public et l'annonce du calendrier (du 15 mai au 31 juillet, puis du 1^{er} septembre au 15 octobre), qui l'a poussé à réagir, à titre personnel, par une lettre ouverte parue dans le JHM (présentée à tort comme une réaction du CLIS) et sur le site actu-environnement pour dénoncer le non-sens des dates choisies. En accord avec cette position, les membres du CA mandate M. CANOVA pour adresser un courrier au Président de la CPDP reprenant les termes de la lettre ouverte (il est rappelé que ce dernier interviendra lors de la prochaine réunion du CA le 15 avril).

Concernant la participation à ce débat, les membres du CA s'interrogent sur la rédaction d'un cahier d'acteur au nom du CLIS. Ils conviennent qu'il est possible de trouver des interrogations communes sur la base du dossier du maître d'ouvrage (Mme FRANÇOIS souhaitant sur ce point que le CLIS fasse appel à un expert pour une analyse critique) ou du dernier rapport de la CNE (qui sera présenté lors de la prochaine AG, le 4 avril à 18h00, à Bar le Duc, salle Dumas). M. CANOVA indique que le groupe de travail chargé de préparer le débat se réunira prochainement afin de travailler sur ce cahier d'acteur.

Concernant l'aspect sûreté/sécurité des activités en surface, M. THERIN estime qu'il est nécessaire de relativiser les risques du nucléaire en les comparant, par exemple, aux risques miniers. Pour Mme FRANÇOIS et M. CORRIER, le risque existe, et il ne faut pas le minimiser, surtout compte-tenu des incertitudes en profondeur et des échelles de temps.

M. CANOVA signale que le CLIS est sollicité d'une part par le Conseil économique, social et environnemental de Champagne-Ardenne qui a prévu des auditions en vue d'un avis sur le projet. Il est invité, avec deux autres membres, le 21 mars à 14h30 à Chalons en Champagne. D'autre part, par l'association Sur Saulx, à l'occasion du café-débat « Nucléus » qui aura lieu le 5 avril à Dammarie sur Saulx. Deux représentants du CLIS sont appelés à y intervenir. Enfin, la mairie de Bar le Duc souhaite organiser des réunions publiques sur les politiques énergétiques et propose au CLIS de participer à une réunion préparatoire le 11 mars.

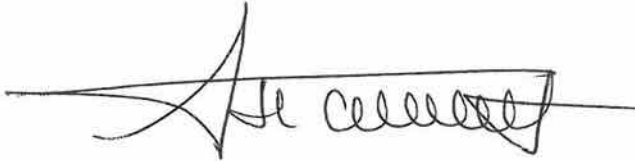
- M. CANOVA informe les membres du CA que l'élection du vice-président et du trésorier se fera à l'occasion du CA du 15 avril. Un courrier sera adressé aux membres pour appel à candidature.
- Il est décidé que la commission « Localisation », élargie aux autres membres du CLIS qui le souhaitent, se réunira le mardi 26 mars à 18h00, à Bure, l'ANDRA devant présenter les dernières informations sur les installations du centre de stockage et leur implantation géographique.

- M. CANOVA indique que l'ANDRA et la SAFER Lorraine ont fait parvenir la liste actualisée des acquisitions foncières réalisées dans le cadre du projet. La liste de la SAFER Champagne-Ardenne devrait être adressée au CLIS prochainement.
- M. JAQUET indique que deux réunions organisées dans le cadre de la démarche commune ANCCLI/IRSN/CLIS auront lieu à Paris les 8 et 9 avril. Les membres du Clis seront invités à y participer.
- M. CANOVA informe les membres du CA qu'une délégation d'étudiants coréens sera présente à Bure le 18 mars et souhaite rencontrer des membres du Clis à l'occasion du déjeuner.
- M. CANOVA rappelle qu'il avait été prévu de faire évoluer les salaires de M. JAQUET et Mlle COLON, le CA ayant acté le changement de position de Mme JEAN DIT PANNEL le 13 février 2012. Il propose, afin que l'évolution soit la même pour tous les salariés, une réévaluation du salaire brut de M. JAQUET et de Mlle COLON de 7,3 % à compter du 1^{er} mars de cette année. Les membres du CA, à l'unanimité moins une abstention, adoptent cette proposition.

A Bure, le 15 avril 2013

Le Président du Comité,

Jean-Louis CANOVA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Louis Canova', written over a horizontal line.